

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29

**VILLE DE BRIARE**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt sept septembre, s'est réuni à la Mairie de Briare-le-Canal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

**Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné, Monsieur LHOSTE Laurent, Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COQUILLET Jean-François, Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur GHALI Ted-Fernand, Madame BOURDIAU Linette ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur LE DEM Philippe ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Madame LECLERC Sylvie.

**Absents excusés :**

Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

**Procuration a été donnée à :**

Madame GUINAND Alexandra donne pouvoir à Madame SIGNORET.  
Monsieur GARDINIER Frédéric donne pouvoir à Monsieur de COURCEL Dominique.

Madame GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération N°2021-086 : CONCLUSION DU BAIL TDF**

**Vu** l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le bail initial TDF SAS du 19 janvier 2005 autorisant TDF à exploiter la parcelle communale section BM n° 2 au loyer initial de 2995€/an,

**Considérant** d'une part les propositions de pérennisation d'achat de TDF SAS et d'autre part les propositions concurrentes alternatives,

**Considérant** l'expertise technique et financière du relais apportée par la SASU JFG CONSULTING,

**Considérant** la présence de sous-locataires (opérateurs mobiles) et des sous-locations opérées à partir du bien communal,

**Considérant** la plus-value apportée de l'étude, en valorisant un nouveau loyer TDF à 10000€/an,

La commune souhaite conclure avec TDF un nouveau bail se substituant au bail en cours à compter de sa date de signature pour une durée de 20 ans au loyer annuel de 10 000€/an.

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 22 septembre 2021,

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le présent bail,

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat concerné et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire, BRIARE  
  
Pierre-François BOUGUET